

DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de SENLIS
Canton de Nanteuil le Haudouin
MAIRIE DE FRESNOY-LE-LUAT
Place Daniel BOURGOIS - hameau du Luat
60800 FRESNOY-LE-LUAT
Tél. Fax. 03.44.54.21.19
Mail : mairiedefresnoy@wanadoo.fr
Site mairie : fresnoyleluat.fr
<https://appli-intramuros.fr/>

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 060-216002592-20251202-0132025-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-013

Temporaire de circulation et de stationnement – Marché de Noël 2025

Le Maire de la Commune de Fresnoy-le-Luat (Oise),
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-1 relatif à la police de la circulation ;
Vu le Code de la route ;
Vu la tenue du Marché de Noël le vendredi 5 décembre 2025 ;
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, des visiteurs et des exposants ;
Considérant qu'il convient d'adapter la circulation et le stationnement durant la manifestation ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le **vendredi 5 décembre 2025, de 17h00 à 21h00**, sur la place Daniel BOURGOIS.
La rue Saint-Vincent sera mise en sens unique en direction du Marché de Noël pendant la durée de la manifestation.
Les véhicules se dirigeant vers Auger-Saint-Vincent devront obligatoirement emprunter la RD 1324 au niveau du carrefour du Luat, conformément à la déviation mise en place.

Article 2 : Le stationnement des visiteurs s'effectuera dans les rues du Luat. Les véhicules devront être garés correctement, sans gêner l'accès aux habitations ni obstruer les entrées.
Les visiteurs en provenance d'Auger-Saint-Vincent pourront stationner le long de la route communale prévue à cet effet, uniquement d'un même côté de la chaussée, afin de maintenir le passage d'un véhicule.

Article 3 : Afin d'éviter le passage des cars sur la voie entre Le Luat et Auger-Saint-Vincent après 17h00 le 5 décembre 2025, les parcours des lignes de transport scolaire 6421 et 6442 seront exceptionnellement modifiés.

En conséquence, la desserte de l'arrêt « Le Luat » sera **suspendue pour les cinq courses** concernées ce jour-là après 17h (voir schéma des parcours modifiés en annexes)
Le schéma des parcours modifiés est annexé au présent arrêté.
Conformément aux dispositions prises avec le délégataire RIO4, un message d'information sera adressé aux élèves inscrits aux alertes du site Oise Mobilité. La commune diffusera également cette information par ses propres moyens, afin de garantir que l'ensemble des familles concernées en soit informé.

Article 4 : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place et maintenue en bon état de visibilité pendant toute la durée de l'événement.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 rue Lemercier – 80000 Amiens ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié conformément à la réglementation en vigueur.
Il sera transmis au commandant de la brigade de gendarmerie de Nanteuil le Haudouin ainsi qu'aux habitants du Luat

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fresnoy-Le-Luat, le 02 décembre 2025
Le Maire, M. Stéphane PETERS

